L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.

CIRCULAIRE 131-26
Le 5 octobre 2026

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ
Athabasca Oil Corporation (ATH)
Plan d'arrangement

La Bourse de Montréal et la CDCC souhaitent vous informer que Athabasca Oil Corporation (TSX : ATH) (« Athabasca » ou la «société »), et Cenovus Energy Inc. (« Cenovus ») (TSX: CVE; NYSE: CVE) ont annoncé avoir conclu une entente définitive (l' « Entente ») en vertu de laquelle Cenovus fera l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation d'Athabasca (les « actions ordinaires ») pour un montant de 12.00 $ CA par action.

Les actionnaires d'Athabasca auront la possibilité de choisir de recevoir : (i) 12,00 $ CA en espèces pour chaque action d'Athabasca détenue; (ii) 0,264 action de Cenovus pour chaque action d'Athabasca détenue; ou (iii) toute autre proportion d'espèces et d'actions de Cenovus spécifiée par l'actionnaire d'Athabasca. Les actionnaires n'ayant fait aucun choix seront réputés avoir choisi de recevoir la contrepartie par défaut, soit 100 % en espèces pour leurs actions d'Athabasca (sous réserve de proratisation).

La transaction sera réalisée au moyen d'un entente (l'« Entente ») en vertu de la Business Corporations Act (Alberta) (l'« ABCA »). La réalisation de la transaction sera assujettie à l'approbation des actionnaires d'Athabasca Oil Corporation, à l'approbation du tribunal et aux conditions de clôture usuelles, ainsi qu'à l'obtention des principales autorisations réglementaires.

Les détails de la transaction seront inclus dans une circulaire d'information de la direction (la « Circulaire ») que Athabasca prévoit poster à ses actionnaires et déposer sur SEDAR+ (http://www.sedarplus.com) au début du mois de novembre 2026. La transaction nécessite l'approbation des actionnaires d'Athabasca lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires d'Athabasca qui sera convoquée afin d'examiner et de voter sur la transaction (l'« Assemblée d'Athabasca »).

L'assemblée d'Athabasca devrait avoir lieu à la fin du mois de novembre 2026, et la clôture de la transaction est prévue pour le mois de décembre 2026.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Patrick Desjardins
Directeur Général - Opérations de négociation et compensation de produits dérivés